

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 36 - Procurations : 7

Rappel des dates : Convocation : 31/03/2023 - Affichage : 31/03/2023

Le six avril deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Montfort le Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 29/03/2023	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 06/06/2023	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude		Pouvoir à Françoise CHATEAU - 04/04/2023	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 06/06/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 03/04/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Cláudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULTRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à Jean-Claude LECOMTE - 05/04/2023	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline		Pouvoir à Anthony TRIFAUT - 03/04/2023	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste d'animateur périscolaire et extrascolaire

Délibération n°2023-070

Dans le cadre de la réorganisation du service PEEJ, M LEDRU, Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines, invite l'assemblée à supprimer un poste d'animateur/ adjoint au responsable de site à temps complet. Ce poste était affecté à Lombron. Devenu vacant suite à mutation interne, son maintien ne se justifie plus de fait de l'unification de la gestion avec le site de Montfort-Le-Gesnois. Le maintien de la capacité d'accueil à Lombron nécessite cependant de créer un poste d'animateur d'APS/ALSH à temps non complet à raison de 30/35.

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Vice-président délégué à la gestion des Ressources Humaines,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 6 avril 2023,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

DECIDE :

- De supprimer le poste d'animateur/adjoint au responsable de site à temps complet, au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, actuellement vacant.
- De créer un emploi d'animateur d'APS et ALSH à temps non complet à raison de 30/35.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux d'Animation. Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement du 2^o de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique (Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code)si le recrutement est envisagé par référence aux grades d'adjoints d'animations principaux.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

la qualification exigée des candidats sera celle exigée des candidats au concours externe d'adjoint d'animation principal de seconde classe, et sa rémunération sera comprise entre les indices bruts 368 et 558.

Les postes restant vacants à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés sans autre délibération.

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois et des effectifs,

CHARGE, Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement,

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 11 avril 2023,

Le Président
André Pigné

